

Dans le cadre de la convention de partenariat n° CP 2022-14 et suite au plan d'action n°1 pour l'année 2022 mis en place avec le partenaire, il est convenu le plan d'action n°2 qui suit :

## Convention de partenariat CP 2022-14 Annexe 2

Pour l'année 2023, les partenaires conviennent de mettre en place le plan d'actions suivant :

### 1 – Ateliers et périodes de mise en œuvre

- 1 atelier mémoire, réalisé par le partenaire opérateur Néosilver, conventionné avec le PRIF, courant 2023
- 1 atelier « Équilibre en Mouvement », réalisé par le partenaire opérateur APA de Géant, conventionné avec le PRIF, 1<sup>er</sup> semestre 2023
- 1 atelier « Tremplin pour la retraite », réalisé par le partenaire Néosilver, conventionné avec le PRIF, courant 2023

Le Prif a ouvert un appel à projets 2023 qui est en cours d'instruction. Aussi la mobilisation des opérateurs désignés se fera sous réserve de la reconduction des partenariats.

**L'intégralité des contenus des ateliers a consciencieusement été réfléchi et adapté en format distanciel (visioconférence ou téléphone). En cas d'évènement (crise sanitaire, grève...) le format de l'atelier peut changer et les partenaires opérateurs s'engagent à faciliter l'accès à la connexion pour les participants ayant des difficultés.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20221114-189-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/11/2022

Affichage : 16/11/2022



Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans



## 2 – Informations financières

Le Prif, avec ses financements et ceux des Conférences des financeurs, a pour objectif de limiter au maximum le reste à charge qui était auparavant dévolu aux partenaires locaux.

**Dans le cas des ateliers réalisés en Résidences autonomie dans le Val d'Oise (95) et le Val de Marne (94) : ce financement s'organise en 2 temps :**

-La facturation au partenaire local par le Prif au coût moyen d'atelier : 2700 euros par action mise en place

-Puis, la couverture de ce reste à charge via le forfait autonomie géré par la Conférence des financeurs

D'autres départements pourraient être concernés par cette spécificité au cours de l'année 2023, le Prif en informera ses partenaires.

**Dans les autres cas le coût des ateliers est intégralement pris en charge.**

Pour la ville de Morangis  
Fait à Morangis, le.....

La Maire



Brigitte VERMILLET

Fait en 2 exemplaires



Pour le PRIF  
Fait à Gentilly, le.....

L'Administrateur

Christiane FLOUQUET



Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans



@Prif2022